

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE**  
de  
**NEUVE-ÉGLISE**

67220



☎ 03 88 57 16 75

Fax 09 70 63 48 15

Courriel : mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE MISE EN LIGNE

Je soussigné, Roland RENGERT,

Maire de Neuve-Eglise/Hirtzelbach,

Certifie par la présente avoir procédé :

- à l’affichage de l’arrêté d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise du 03 avril 2018 au 30 mai 2018 inclus.
- à l’affichage de l’avis d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise du 06 avril 2018 au 30 mai 2018 inclus.
- à la mise en ligne, sur le site internet de la mairie, de l’avis d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise du 06 avril 2018 au 30 mai 2018 inclus.
- à la mise à disposition du public du dossier d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise, sur un poste informatique à la mairie sis 15 rue de l’Eglise à 67220 NEUVE-EGLISE pendant toute la durée de l’enquête publique, soit du 23 avril 2018 jusqu’au 29 mai 2018 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A NEUVE-EGLISE, le 21/06/2018

Le Maire  
Roland RENGERT



Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES
Le journal «Les Dernières Nouvelles d'Alsace» est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Enquête publique

Préfecture du Bas-Rhin
Direction de la Coopération des Politiques Publiques
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique
AVIS MODIFICATIF D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau relative à la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOB en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, nécessaires au projet de l'Autonomie de Chauffage Central de Strasbourg et valant dérogation au 4° de l'article L. 911-2 du code de l'environnement.

L'article 8 du décret préfectoral du 12 mars 2018 et la partie de l'avis d'enquête publique correspondant sont remplacés par les dispositions suivantes :

- Le dossier d'enquête publique est assorti d'une étude d'impact actualisée soumise à l'avis de l'autorité environnementale ; ces documents peuvent être consultés selon les modalités de l'article 4.
Les avis du Conseil Régional Grand-Est, du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de l'Établissement de Strasbourg seront consultables, dès leur dépôt, sur le site internet de la préfecture à l'adresse électronique suivante :
http://bas-rhin.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-Prevention-des-Risques-Naturels-et-Technologiques/SE-Lot-sur-l-Eau-Scherosse/Installations-soumises-a-autorisation-Autorite-de-Contrôle-environnement-couste-

Préfecture du Bas-Rhin
Direction de la coopération des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation soumise à autorisation administrative au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est présentée sur la demande d'autorisation unique présentée par Voler Navigables de France en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation pour réaliser les travaux de dragage d'entretien des vases ainsi que du Canal du Rhin au Rhin Branche Nord (UC 4).
L'enquête, d'une durée de 22 jours, se déroulera du mardi 3 avril au vendredi 4 mai 2018 inclus en mairie d'Erstein. La décision susceptible d'être prise au terme de l'enquête est, un arrêté préfectoral portant autorisation unique, assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation.
Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Édouard BUCHHEIT, Officier de Gendarmerie retraité, en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact non soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :
- sur support papier, à la mairie d'ERSTEIN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un point informatique mis en place à la mairie d'ERSTEIN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-Prevention-des-Risques-Naturels-et-Technologiques/SE-Lot-sur-l-Eau-Scherosse/Installations-soumises-a-autorisation-Autorite-de-Contrôle-environnement-couste-et-Embranchement-de-Blitbau.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'ERSTEIN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'ERSTEIN, 1 place de l'Église de Ville de - 67160 ERSTEIN, par voie électronique sur l'adresse mail dédiée :
pref-avec-arcoob@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « Enquête publique ARCOB - BAU ARCOB ».
Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée, seront consultables et consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie d'ERSTEIN aux jours et heures suivants :
- mardi 9 avril de 9 heures à 12 heures, salle 3 (circulaire non préfectorale)
- mercredi 11 avril de 10 heures à 12 heures, salle du conseil municipal
- jeudi 14 avril de 15 heures à 18 heures, salle du conseil municipal
- jeudi 20 avril de 17 heures à 20 heures, salle du conseil municipal
- vendredi 4 mai de 10 heures à 14 heures, salle du conseil municipal.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sur support papier, à la mairie d'ERSTEIN et à la préfecture du Bas-Rhin (numéro n° 101), et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, sous réserve de la disponibilité de ce rapport et de ces conclusions, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
Les informations pourront être demandées auprès de :
- Madame Olivia RENARD, chef de l'Unité Fonctionnelle Maintenance par Internet et Suppléant(e) de la mairie d'Erstein VNF, ou
- Monsieur François COMTEAU, Préférént VNF pour toute question de l'enquête publique, sur téléphone au 03 88 25 87 10 ou par courrier électronique à :
- Voler Navigables de France - STVF (Unité Fonctionnelle Maintenance) - 14, rue du 11-E - CS 21107 - 67052 MULHOUSE Cedex.
Des informations relatives à l'enquête publique pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Préfecture du Bas-Rhin
Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est présentée sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOB en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, nécessaires au projet de l'Autonomie de Chauffage Central de Strasbourg, au titre de l'article L. 911-2 du code de l'environnement, nécessaires au projet de l'Autonomie de Chauffage Central de Strasbourg et valant dérogation au 4° de l'article L. 911-2 du code de l'environnement.
L'enquête sera ouverte le mercredi 4 avril et durera 22 jours, soit jusqu'au vendredi 11 mai 2018 inclus.
La mairie d'ITTEINHEIM, 20, rue Louis-Pasteur, 67117 ITTEINHEIM, est désignée comme siège de l'enquête publique.
La décision susceptible d'être prise au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement et valant dérogation au 4° de l'article L. 911-2 du code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation unique.
Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné la commission d'enquête ainsi qu'il suit :

Cette autorisation unique vaut dérogation au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.
L'enquête sera ouverte le mercredi 4 avril et durera 22 jours, soit jusqu'au vendredi 11 mai 2018 inclus.
La mairie d'ITTEINHEIM, 20, rue Louis-Pasteur, 67117 ITTEINHEIM, est désignée comme siège de l'enquête publique.
La décision susceptible d'être prise au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement et valant dérogation au 4° de l'article L. 911-2 du code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation unique.
Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné la commission d'enquête ainsi qu'il suit :

- Présidents :
Madame Solange DAREN, Ingénieur en chef du gèle sanitaire retraitée.
Membres titulaires :
Madame Julie MAILLER-KNEPFLE, Urbaniste,
Monsieur Gilbert RINKEL, Conseiller en gestion d'entreprise - maire honoraire de Hoppelstein,
Monsieur Joel BAPTISTE, Militaire de carrière à la retraite,
Monsieur Guy HUMBERT, Chef du service eau et assainissement de la Ville de Haguenau.
Le dossier d'enquête publique est assorti d'une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale ; ces documents peuvent être consultés selon les modalités ci-dessus, ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :
- sur support papier, dans les 22 mairies et/ou ci-dessous situés qu'au siège de l'Établissement de STRASBOURG (Centre administratif, Parc de l'Étoile), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un point informatique, dans les 22 mairies et/ou ci-dessus situés qu'au siège de l'Établissement de STRASBOURG (Centre administratif, Parc de l'Étoile), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :
http://bas-rhin.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-Prevention-des-Risques-Naturels-et-Technologiques/SE-Lot-sur-l-Eau-Scherosse/Installations-soumises-a-autorisation-Autorite-de-Contrôle-environnement-couste-et-Embranchement-de-Blitbau.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter ses observations et propositions selon les modalités suivantes :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les 22 mairies et/ou ci-dessus situés, à l'Établissement de STRASBOURG, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale à l'attention de la préfecture de l'enquête d'enquête en mentionnant comme objet « Enquête publique ARCOB - BAU ARCOB », à la mairie d'ITTEINHEIM, 20, rue Louis-Pasteur, 67117 ITTEINHEIM,
- par courrier électronique à l'adresse mail dédiée :
pref-avec-arcoob@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « Enquête publique ARCOB - BAU ARCOB ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables au siège de l'enquête.
Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée, seront consultables et consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée supra pour le dossier.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les mairies ci-dessus citées aux jours et heures suivants :

- ACHENHEIM, vendredi 27 avril 2018, de 16h00 à 19h00
- BENSTETT, lundi 30 avril 2018, 16h00 - 19h00
- BREUSCHWICKERSHEIM, lundi 16 avril 2018, 17h00 - 20h00
- DINGSHEIM, lundi 9 avril 2018, 17h00 - 20h00
- DUFFELHEIM, mardi 17 avril 2018, 17h00 - 20h00
- DUTTENHEIM, mercredi 11 avril 2018, 15h00 - 18h00
- ECKWERSHEIM, mardi 17 avril 2018, 15h00 - 18h00 et mercredi 9 mai 2018, 8h00 - 11h30
- ERNOLSHHEIM-sur-BRUCHE, jeudi 12 avril 2018, 16h00 - 18h00 et mardi 24 avril 2018, 8h00 - 18h00
- GEUDERTHEIM, samedi 14 avril 2018, 09h00 - 11h30
- GRISBEHEIM-sur-SOUFFEL, mercredi 25 avril 2018, 16h00 - 19h00
- HERRLERSHEIM, vendredi 13 avril 2018, 15h00 - 18h00
- HURTTEHEIM, vendredi 4 mai 2018, 10h00 - 12h00
- INNENHEIM, mercredi 2 mai 2018, 9h00 - 12h00
- ITTEINHEIM, vendredi 20 avril 2018, 13h00 - 16h00 et lundi 23 avril 2018, 17h00 - 20h00 et vendredi 11 mai 2018, 14h00 - 17h00
- KOPFSHEIM, mardi 10 avril 2018, 16h00 - 18h00 et mardi 21 avril 2018, 09h00 - 12h00
- LAMPERTHEIM, jeudi 3 mai 2018, 14h00 - 17h00
- OERSCHWICKERSHEIM, mardi 24 avril 2018, 15h00 - 18h00
- TRUCHTETSHEIM, vendredi 7 avril 2018, 8h00 - 11h30
- WULFERSHEIM, lundi 16 avril 2018, 16h00 - 19h00 et mercredi 2 mai 2018, 09h00 - 12h00
- WUTZHEIM-OFENHEIM, lundi 7 mai 2018, 16h00 - 19h00
- WUTZHEIM, samedi 7 avril 2018, 8h00 - 11h30
- VRNDENHEIM, mercredi 11 avril 2018, 14h00 - 17h00 et samedi 28 avril 2018, 8h00 - 12h00
- Établissement de STRASBOURG, vendredi 6 avril 2018, 16h00 - 19h00 et samedi 5 mai 2018, 09h00 - 12h00

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête :
- dans chacune des 22 mairies situées sur le territoire du projet et citées ci-dessus ainsi qu'à l'Établissement de STRASBOURG,
- à la préfecture du Bas-Rhin (numéro n° 101),
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, sous réserve de la disponibilité de ce rapport et de ces conclusions, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
Des informations pourront être demandées auprès du maître d'ouvrage par courrier : scdm@arcoob.com, siège social, 34, rue Ampère, 67180 HUPPLERSHEIM ou en utilisant le formulaire de contact sur le site du projet : contact@arcoob.com.
Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Plan local d'urbanisme de la Commune de Neuve-Eglise
Déclaration de projet important mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté communautaire du 23 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet important mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Neuve-Eglise pour une durée de 27 jours consécutifs, du lundi 23 avril 2018 à 9 h 00 au samedi 29 mai 2018 à 17 h 00.

La caractéristique principale du projet est :
- de permettre la réalisation du projet de bâtiment d'accueil périscolaire pour les enfants des communes de Neuve-Eglise et de Brébeuge, à proximité de la salle des fêtes de Neuve-Eglise et de la future école intercommunale.
Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le siège de l'enquête sera la Communauté de Communes de la Vallée de Villé située à BASSEMBERG.
Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes et de la mairie de Neuve-Eglise :
Communauté de Communes de la Vallée de Villé :
- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Neuve-Eglise :
- les mairies et vendredis de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les bureaux de l'enquête publique le samedi 19 mai de 9 h 00 à 18 h 00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la mairie de Neuve-Eglise, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'adresse suivante :
http://www.cc-valleedeville.fr/actualites/avis-d-enquete-publique/
Le commissaire enquêteur recevra le public à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :
- Lundi 23 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 24 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
À la mairie de Neuve-Eglise le :
- Vendredi 4 mai 2018 de 15 h 00 à 18 h 00
- Samedi 10 mai 2018 de 9 h 00 à 18 h 00
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les transmettant sur un des registres d'enquête ouverts et accessibles par le commissaire enquêteur et déposés au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes site 1, rue Principale - 67220 BASSEMBERG,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
mailto:cc-valleedeville.fr

L'objet de messages concernant la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Neuve-Eglise pendant un an après la date de clôture de l'enquête.
Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.
Le dossier de déclaration de projet comporte une évaluation environnementale dans sa note de présentation (volet mise en compatibilité).

L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.
L'avis de l'autorité environnementale sur la déclaration de projet est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1, rue Principale - 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration, à cette adresse.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet
Approbation de la mise en compatibilité du P.L.U.

Commune de Dorlisheim

Par délibération en date du 22 février 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune dans le cadre de la procédure de déclaration de projet soumise par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, relatif à la réalisation d'une liaison entre la RD1420 et la RD982 à Dorlisheim, Mulzig.
Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.
Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la préfecture.





Annonces Légales

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE D'URMATT

Révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 10 avril 2018, modifié en date du 17/04/2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 à 9h00 au vendredi 15 juin 2018 à 12h00.

Les caractéristiques principales du projet sont : Définir un développement urbain raisonné ; repenser la localisation et le dimensionnement des zones de développement ; composer avec les risques et contraintes du territoire ; promouvoir un urbanisme durable.

Diversifier l'offre en logements et améliorer le cadre de vie ; assurer le maintien de la mobilité sociale et intergénérationnelle ; améliorer la structure urbaine ; développer les communications numériques.

S'appuyer sur les éléments structurants en matière de déplacements et de transports ; aménager les abords immédiats de la gare ferroviaire ; conforter les itinéraires pédestres, de proximité ainsi que les parcours agricoles situés à proximité de la Bruche ; anticiper les besoins et mener une réflexion sur les points sensibles en matière de stationnement.

Assurer la pérennité des activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités ; poursuivre en complément des activités existantes et conforter les commerces et services de proximité ainsi que la zone de loisirs.

Préserver les espaces les plus sensibles et assurer l'intégration paysagère des constructions et conserver les habitats favorables aux espèces faunistiques et floristiques.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique sera transmis au conseil municipal. M. David ECHESTE, Architecte DPLG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le siège de l'enquête est la mairie d'Urmatt. Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

- lundi de 9h00 à 12h00 - mardi de 9h00 à 12h00 - mercredi de 9h00 à 12h00 - jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - vendredi de 9h00 à 12h00

Durée exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique : - samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00 - lundi 28 mai 2018 de 18h00 à 20h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr ; à l'adresse suivante : https://registre-numerique.fr/illaboiron-urmatt

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les : - Jeudi 14 mai 2018 de 9h00 à 12h00 - samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h00 - lundi 28 mai 2018 de 18h00 à 20h00 - mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00 - vendredi 15 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions ; soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ; soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sans 2 rue de l'Eglise - 67290 URMATT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision du P.O.S. en P.L.U. est la commune d'Urmatt représentée par son Maire M. Alain GRISER et dont le siège administratif est situé 2 rue de l'Eglise - 67290 URMATT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

Plan local d'urbanisme de la Commune de Neuve-Eglise Déclaration de projet d'urbanisme en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 23 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet d'urbanisme en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Neuve-Eglise pour une durée de 37 jours consécutifs, du lundi 23 avril 2018 au mardi 21 mai 2018 à 17h00.

Les caractéristiques principales du projet sont : - de permettre la réalisation du projet de bâtiment d'accueil périscolaire pour les enfants des communes de Neuve-Eglise et de Binsheim, à proximité de la salle des fêtes de Neuve-Eglise et de la future école intercommunale.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Madame Frédérique KELLER, Architecte DPLG - Secteur Périscolaire Immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la Communauté de Communes de la Vallée de Villé située à BASSEMBERG.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise ; Communauté de Communes de la Vallée de Villé ; - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de Neuve-Eglise ; - les mardis et vendredis de 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 18h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 19 mai de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise ; soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes sans 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG ; soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : contact@vallee-de-ville.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE D'OTTERSWILLER

Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 13 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune d'OTTERSWILLER pour une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 20 avril 2018 à 14h00 au jeudi 24 mai 2018 à 13h00.

Les caractéristiques principales du projet sont : - en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage, de faire le choix d'éléments urbains mesurés afin de préserver les ressources forestières du village, et de maintenir l'architecture traditionnelle dans le centre ancien, garantie de l'esprit village ; - de permettre une plus grande diversité architecturale dans les secteurs d'extensions actuels pour favoriser la performance économique des nouvelles constructions ; - de préserver des espaces verts (notamment dans les projets d'aménagement en respectant l'aspect de la trame paysagère existante) ; - en matière d'équipement, à maintenir et valoriser les équipements publics existants, en appuyant notamment sur le secteur de la paroisse, qui occupe une position centrale dans le village, et à envisager la réalisation de services et équipements adaptés aux différents générations ; - en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, à assurer une préservation des entités naturelles entourant le village ; - à conserver la centaine de vergers et de boisements, et notamment les espaces naturels au Nord entre OTTERSWILLER et SAVERNE, préserver la colline «Béhais et les encaves agricoles au sud de la RD1041 ; - en matière de préservation ou de remise en état des continuités écologiques, à préserver celles formées par les ripisylves en mettant en place des réseaux stabilisés et en optant pour un développement urbain et agricole judicieux ; - concernant l'habitat, développer sa mixité afin de répondre aux besoins de tous types de populations, dans le respect des volumes et des aspects locaux, envisager la création d'une MARPA ; - concernant les transports et déplacements, à promouvoir les transports en commun, favoriser le co-voiturage et développer les liaisons existantes pour favoriser les déplacements intra-communales et les liaisons sécurisées vers les équipements publics ; - concernant le développement économique, encourager l'installation de commerces de proximité dans la commune, et favoriser la reconversion des locaux existants.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal. M. Jean-Thierry DAUMONT, Général de pendence retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le siège de l'enquête est la commune d'OTTERSWILLER. Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie d'OTTERSWILLER et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

-vendredi 20 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 21 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 22 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 23 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 24 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 25 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 26 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 27 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 28 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 29 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 30 avril 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 1er mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 2 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 3 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 4 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 5 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 6 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 7 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 8 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 9 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 10 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 11 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 12 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 13 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 14 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 15 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 16 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 17 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 18 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 19 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 20 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 21 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 22 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 23 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 24 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 25 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 26 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 27 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 28 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 29 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 30 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 31 mai 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 1er juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 2 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 3 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 4 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 5 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 6 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 7 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 8 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 9 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 10 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 11 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 13 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 14 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 15 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 16 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 17 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 18 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 21 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 22 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 23 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 24 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 25 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 26 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 27 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 28 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 29 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 30 juin 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 1er juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 2 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 3 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 4 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 5 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 6 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 7 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 8 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 9 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 10 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 11 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 12 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 13 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 14 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 15 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 16 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 17 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 18 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 19 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 20 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 21 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 22 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 23 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 24 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 25 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 26 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 27 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 28 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 29 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 30 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 31 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 1er août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 2 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 3 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 5 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 6 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 7 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 8 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 9 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 10 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 11 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 12 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 13 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 14 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 15 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 16 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 17 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 18 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 19 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 20 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 21 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 22 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 23 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 24 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 25 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 26 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 27 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 28 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 29 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 30 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 31 août 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 1er septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 2 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 3 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 4 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 5 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 6 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 7 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 8 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 9 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 10 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 11 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 12 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 13 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 14 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 15 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 16 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 17 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 18 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 19 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 20 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 21 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 22 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 23 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 24 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 27 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 28 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 29 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 30 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 1er octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 2 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 3 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 4 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 5 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 6 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 7 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 8 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 9 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 10 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 11 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 12 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 13 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 14 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 15 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 16 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 17 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 18 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 19 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 20 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 21 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 22 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 23 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 24 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 25 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 26 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 27 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 28 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 29 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 30 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 31 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 1er novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 2 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 3 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 4 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 5 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 6 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 7 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 8 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 9 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 10 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 11 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 12 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 13 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 15 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 16 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 17 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 18 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 19 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 20 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 21 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 22 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 23 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 24 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 25 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 26 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 27 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 28 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 29 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 30 novembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 1er décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 2 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 3 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 4 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 5 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 6 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 7 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 8 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 9 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 10 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 12 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 13 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 14 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 15 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 16 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 17 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 18 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 19 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 20 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 21 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 22 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 23 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 24 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 25 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 26 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 27 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 28 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 29 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 30 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 31 décembre 2018 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 1er janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 2 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 3 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 4 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 5 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 6 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 7 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 8 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 9 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 10 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 12 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 13 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 14 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 15 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 16 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 17 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 18 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 19 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 20 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 21 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 24 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 25 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 26 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 27 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 28 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 29 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 31 janvier 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 1er février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 2 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 3 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 4 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 5 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 9 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 10 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 11 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 12 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 15 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 16 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 17 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 18 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 19 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 20 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 23 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 24 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 25 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 26 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 27 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 28 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 29 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 30 février 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 1er mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 2 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 3 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 4 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 5 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 6 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 7 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 8 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - lundi 9 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mardi 10 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - mercredi 11 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - jeudi 12 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - vendredi 13 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - samedi 14 mars 2019 de 14h00 à 18h00 ; - dimanche 15 mars 2019

# Annexe 5

VENDREDI 27 AVRIL 2018

## ANNONCES

DNA | 11

### Enquête publique

ALSACE Département des Bas-Rhin

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Dorsheim**

Liaison entre la RD1420 et la RD392

Adoption

Par délibération en date du 9 avril 2018, la commission permanente du conseil départemental a adopté la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Dorsheim.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage à l'Hôtel du Département durant un mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'Hôtel du Département aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la préfecture.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Otterswiller

#### Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 13 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Otterswiller pour une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 30 avril 2018 à 14 h 00 au jeudi 24 mai 2018 à 18 h 00.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- en aménager et améliorer l'urbanisme et de paysage, de faire le choix d'espaces urbains nouveaux afin de préserver les ressources forestières du village, et de maintenir l'architecture traditionnelle dans le centre ancien, espace de l'esprit village.
- de permettre une plus grande diversité architecturale dans les secteurs d'extension future pour favoriser la performance énergétique des nouvelles constructions.
- de préserver des espaces verts intra-urbains dans les projets d'aménagement en respectant l'esprit de la trame paysagère existante, - un matériel d'équipement, à maintenir et valoriser les équipements publics existants, en s'appuyant notamment sur le secteur de la gare, qui occupe une position centrale dans le village, et à envisager la réalisation de services et équipements adaptés aux différents générations.
- au maître de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à assurer une préservation des sites naturels entourant le village,
- à conserver la structure de vergers et de bosquets, et notamment les espaces naturels au Nord entre Otterswiller et Sèverne, préserver le collin « l'Harri » et les espaces agricoles au sud de la RD1404,
- en matière de préservation ou de remise en état des continuités écologiques, à préserver celles formées par les ripisylves en milieu en place des rivières et en optant pour un développement urbain et agricole judicieux,
- concernant l'habitat, développer au maximum afin de répondre aux besoins de tous types de populations, mais le respect des volumes et des proportions locales, envisager la création d'une MAHPA,
- concernant les transports et déplacements, développer les transports en commun, favoriser la cohabitation et promouvoir les liaisons douces pour favoriser les déplacements intra-urbains et les liaisons sécurisées vers les équipements publics,
- concernant le développement économique, encourager l'installation de commerces de proximité dans la commune et favoriser la reconversion des sites industriels.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Jean-Thierry DAUMONT, Général de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la commune d'Otterswiller.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie d'Otterswiller et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- samedi 5 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- mardi 14 mai 2018 de 14 h 00 à 18 h 00
- jeudi 17 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 18 mai 2018 de 14 h 00 à 18 h 00
- samedi 19 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Otterswiller, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr) et sur la page dédiée à Otterswiller sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Sèverne, à l'adresse suivante : <http://www.cc-severne.fr/realite/>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie le :

- vendredi 30 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 5 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 17 mai 2018 de 17 h 00 à 20 h 00
- jeudi 24 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie d'Otterswiller,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, site Mairie d'Otterswiller - 1, rue Principale - 67700 OTTERSWILLER,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [otterswiller.mairie@orange.fr](mailto:otterswiller.mairie@orange.fr)

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bas-Rhin et à la mairie d'Otterswiller pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Il seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Sèverne pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U. ne comporte pas d'évaluation environnementale.

L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale délivré à l'issue de la consultation au cas par cas est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision est la commune d'Otterswiller représentée par son Maire Joseph GRIMMEL et dont le siège administratif est situé à la mairie au 1, rue Principale 67700 OTTERSWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Administration communale à cette adresse.

Par arrêté municipal du 13 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hattmat pour une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 à 8 h 30 au mardi 12 juin 2018 à 18 h 00.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU située à l'extrémité Ouest de la commune ;
- le reclassement d'une partie du secteur A1 en secteur AU avec la création de deux sous-secteurs A2 et A2B ;
- la suppression de l'emplacement réservé n° 10 ;
- la prise en compte du stationnement des deux roues ;
- la clarification de la tente attendue au niveau de la couverture sur l'ensemble de la commune ;
- la modification de la règle relative à l'emprise au sol en zone PA ;
- la mise à jour du règlement au lien avec les évolutions du code de l'urbanisme ;
- le remplacement de la notion de SHOB et SHON par la surface de plancher ;
- la suppression de la mention relative à la participation pour non réalisation d'aire de stationnement ;
- l'actualisation de l'article relatif aux Espaces Boisés Classés.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Louis DEMAND, Commandant de Police, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Hattmat et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi et Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30
- Mardi et vendredi de 15 h 30 à 18 h 00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Hattmat, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune de Hattmat, à l'adresse suivante : [www.hattmat.fr](http://www.hattmat.fr)

**Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melshelm**

Modification simplifiée

Approbation

Communauté de communes du Pays de la Zorn

Par délibération en date du 5 avril 2018, le Conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melshelm.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes et en mairie de Melshelm durant un mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Melshelm aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la Préfecture.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme

Commune d'Urmatt

Par arrêté municipal du 10 avril 2018, modifié en date du 17/04/2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 à 8 h 30 au vendredi 15 juin 2018 à 18 h.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Définir un développement urbain raisonné ;
- respecter la limitation et le dimensionnement des zones de développement ;
- concorder avec les risques et contraintes du territoire ;
- promouvoir un urbanisme durable ;
- Diversifier l'offre en logements et améliorer le cadre de vie ;
- assurer le maintien d'un tissu social et intergénérationnel ;
- améliorer la structure urbaine ;
- développer les communications locales ;
- S'appuyer sur les éléments structurants en matière de déplacements et de transports ;
- aménager les abords immédiats de la gare ferroviaire ;
- conforter les itinéraires de randonnées, de promenades ainsi que le parcours alternatif situé à proximité de la Bruche ;
- anticiper les besoins et mener une réflexion sur les points sensibles en matière de stationnement ;
- Assurer la pérennité des activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités ;
- prendre en compte les activités existantes et conforter les commerces et services de proximité ainsi que le zone de loisirs ;
- Préserver les espaces les plus sensibles ;
- assurer l'intégration paysagère des constructions et conserver les habitats favorables aux espèces faunistiques et floristiques.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur David ECKSTEIN, Architecte DPLG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie d'Urmatt.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi de 8 h à 12 h
- mardi de 9 h à 12 h
- mercredi de 9 h à 12 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- vendredi de 9 h à 12 h

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet :

[www.regions-umatt.fr](http://www.regions-umatt.fr) ;

à l'adresse suivante : <http://pages.projet-umatt.fr/realite-urbanisme-plus-urmatt>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Lundi 14 mai 2018 de 9 h à 12 h
- samedi 26 mai 2018 de 9 h à 12 h
- lundi 28 mai 2018 de 14 h à 20 h
- mercredi 9 juin 2018 de 9 h à 12 h
- vendredi 15 juin 2018 de 9 h à 12 h

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, site 2 rue de l'Église 67280 URMATT
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [urmatt@umatt.com](mailto:urmatt@umatt.com)

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@valleedeville.fr](mailto:contact@valleedeville.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Il seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U. comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis de l'autorité environnementale sur l'acte d'évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision du P.O.S. en P.L.U. est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et dont le siège administratif est situé 2 rue de l'Église - 67280 URMATT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Administration communale à cette adresse.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1

Commune de Hattmat

Par arrêté municipal du 10/04/2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hattmat pour une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 à 8 h 30 au mardi 12 juin 2018 à 18 h.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU située à l'extrémité Ouest de la commune ;
- le reclassement d'une partie du secteur A1 en secteur AU avec la création de deux sous-secteurs A2 et A2B ;
- la suppression de l'emplacement réservé n° 10 ;
- la prise en compte du stationnement des deux roues ;
- la clarification de la tente attendue au niveau de la couverture sur l'ensemble de la commune ;
- la modification de la règle relative à l'emprise au sol en zone PA ;
- la mise à jour du règlement au lien avec les évolutions du code de l'urbanisme ;
- le remplacement de la notion de SHOB et SHON par la surface de plancher ;
- la suppression de la mention relative à la participation pour non réalisation d'aire de stationnement ;
- l'actualisation de l'article relatif aux Espaces Boisés Classés.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Louis DEMAND, Commandant de Police, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Hattmat et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi et Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30
- Mardi et vendredi de 15 h 30 à 18 h 00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Hattmat, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune de Hattmat, à l'adresse suivante : [www.hattmat.fr](http://www.hattmat.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Jeudi 17 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30
- Vendredi 25 mai 2018 de 14 h à 17 h
- Lundi 4 juin 2018 de 8 h 30 à 11 h 30
- Mardi 12 juin 2018 de 14 h à 18 h

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie de Hattmat,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, 1 rue de Dousselin - 67280 HATTMAT,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@hattmat.fr](mailto:mairie@hattmat.fr)

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Il seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification est la commune de Hattmat représentée par son Maire Alain HUTER et dont le siège administratif est situé à 1 rue de Dousselin - 67280 HATTMAT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Administration communale à cette adresse.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Plan local d'urbanisme de la Commune de Neuve-Eglise

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté communautaire du 03 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Neuve-Eglise pour une durée de 37 jours consécutifs, du lundi 23 avril 2018 à 8 h 00 au mardi 29 mai 2018 à 17 h 00.

Les caractéristiques principales du projet est :

- de permettre la réalisation du projet d'aménagement d'accueil périscolaire pour les enfants des communes de Neuve-Eglise et de Breistroff, à proximité de la salle des fêtes de Neuve-Eglise et de la future école intercommunale.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Monsieur Frédéric KELLER, Architecte DPLG - Bâtiment Promotion Immobilière, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la Communauté de Communes de la Vallée de Villé située à BASSEMERBÉRG.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes et de la mairie de Neuve-Eglise :

- Communauté de Communes de la Vallée de Villé :
- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Neuve-Eglise :
- les mardi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

Observations exceptionnelles de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 16 mai de 8 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la mairie de Neuve-Eglise, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'adresse suivante : <http://www.cc-vallee-de-ville.fr/plu/enquete-a-public/realite/>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- Lundi 23 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 30 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 4 mai 2018 de 15 h 00 à 18 h 00
- Samedi 16 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur un des registres d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes site 1, rue Principale - 67280 BASSEMERBÉRG,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@valleedeville.fr](mailto:contact@valleedeville.fr)

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bas-Rhin et au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Neuve-Eglise pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Il seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.

Le dossier de déclaration de projet comporte une évaluation environnementale dans sa note de présentation (volet site en compatibilité).

L'avis de l'autorité environnementale sur l'acte d'évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc REIBEL et dont le siège administratif est situé 1, rue Principale - 67280 BASSEMERBÉRG. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Administration à cette adresse.



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE MISE EN LIGNE

Je soussigné, Jean-Marc REIBEL,

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Certifie par la présente avoir procédé :

- à l’affichage de l’arrêté d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise du 23 Mars 2018 au 29 Mai 2018 inclus.
- à l’inscription dans le recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes de l’arrêté d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise
- à l’affichage de l’avis d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise, à la Communauté de Communes et sur le site projet du 23 Mars 2018 au 29 Mai 2018 inclus.
- à la mise en ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes, de l’avis d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise du 23 Mars 2018 au 29 Mai 2018 inclus.
- à la mise en ligne, sur le site internet de La Communauté de Communes, du dossier d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise du 23 Avril 2018 au 29 Mai 2018 inclus.
- à la mise à disposition du public du dossier d’enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuve-Eglise, sur un poste informatique à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé sis 1 rue Principale à 67220 BASSEMBERG pendant toute la durée de l’enquête publique, soit 23 Avril 2018 au 29 Mai 2018 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A BASSEMBERG, le 25 Juin 2018

Le Président  
Jean-Marc RIEBEL

